

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 37<sup>e</sup> SEANCE

2<sup>e</sup> Séance du Mercredi 6 Novembre 1974.

## SOMMAIRE

### I. — Questions au Gouvernement (p. 5934).

MM. Flornoy, le président, Labbé.

Suspension et reprise de la séance (p. 5934).

MM. Flornoy, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 5934).

MM. le président, Chirac, Premier ministre ; Flornoy.

RÉMUNÉRATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL A LA S. N. C. F.

MM. Laurissergues, Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports.

FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE

MM. Forni, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur ; Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.

OPPORTUNITÉ D'UN DÉBAT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU PAYS

MM. Ballanger, Chirac, Premier ministre.

ATTITUDE D'UN OFFICIER GÉNÉRAL DE LA 2<sup>e</sup> SECTION

MM. Cressard, Soufflet, ministre de la défense.

RÉPERCUSSIONS DES DÉCLARATIONS DE M. STEHLIN SUR L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE FRANÇAISE

MM. de Bénouville, Soufflet, ministre de la défense.

PROFIL DE LA ROUTE NATIONALE N° 4

MM. Picquot, Galley, ministre de l'équipement.

MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA COPACE

MM. Richard, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

PROJECTION DU FILM « HISTOIRE D'A »

MM. Feit, Guy, secrétaire d'Etat à la culture.

GRÈVE DES DÉTAILLANTS EN FUEL

MM. Claudius-Petit, Chirac, Premier ministre.

REMBOURSEMENT AUX HÔPITAUX DE SOMMES DUES PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

MM. Julia, Chirac, Premier ministre.

GRÈVE DES DÉTAILLANTS EN FUEL

M. Cousté.

SITUATION DES MILITAIRES DU TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS

MM. Omar Farah Iltireh, Chirac, Premier ministre.

M. le président.

### 2. — Publication du rapport de la commission d'enquête sur les pratiques des sociétés pétrolières en France. — Décision de l'Assemblée (p. 5941).

M. Julien Schwartz, rapporteur de la commission d'enquête.

Adoption de la demande de publication.

### 3. — Loi de finances pour 1975 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5942).

Universités (suite).

MM. Maurice Cornette, Martin, Ehm.

MM. Soisson, secrétaire d'Etat aux universités ; Mexandeau, le président.

Ligne « Education ».

II. — Universités.

Etat B :

Titre III. — Adoption.

Titre IV. — Adoption.

Etat C :

Titre V. — Adoption.

Titre VI :

Amendement n° 124 de M. Vizet : MM. Vizet, Weimann, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; le secrétaire d'Etat, Franceschi. — Rejet.

Adoption des crédits du titre VI.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

### 4. — Modification de l'ordre du jour prioritaire (p. 5946).

### 5. — Ordre du jour (p. 5946).



**PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,**  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

**QUESTIONS AU GOUVERNEMENT**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

La parole est à M. Laurissergues.

**M. Bertrand Flornoy.** Je demande la parole pour un rappel au règlement. (*Mouvements divers.*)

**M. le président.** Je ne puis vous donner la parole, mon cher collègue, et cela en vertu d'une décision de la conférence des présidents.

**M. Bertrand Flornoy.** Je me fonde pourtant sur l'article 79 du règlement, monsieur le président.

**M. le président.** Permettez-moi de vous donner des explications.

Il y a trois semaines, la conférence des présidents a décidé, à l'unanimité, que les rappels au règlement seraient renvoyés à la fin de la partie de la séance consacrée aux questions au Gouvernement.

**M. Didier Julia.** Les décisions de la conférence des présidents ne pensent pas prévaloir contre le règlement !

**M. le président.** Monsieur Flornoy, la raison de cette décision est simple.

Les questions au Gouvernement ne doivent pas durer plus d'une heure. Or, autoriser les rappels au règlement pendant cette heure reviendrait à amputer le temps réservé aux questions au Gouvernement. On peut même imaginer qu'à la limite aucune question ne pourrait être posée. (*Protestations sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

La parole est à M. Laurissergues et à lui seul. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

**MM. Pierre Mauger et André-Georges Voisin.** Suspension !

**M. Claude Labbé.** Je demande une suspension de séance. (*Mouvements divers.*)

**M. Robert Wagner.** M. Labbé est président de groupe !

**M. Claude Labbé.** Je regrette que, dans cette assemblée, le président d'un groupe ait tant de difficultés à se faire entendre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Puisqu'il paraît impossible qu'un vice-président de mon groupe puisse, en invoquant le règlement, prendre la parole au sujet d'un fait grave, je demande une suspension de séance.

**M. le président.** La suspension est de droit.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures dix est reprise à quinze heures cinquante-cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

**M. Bertrand Flornoy.** Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** Monsieur Flornoy, je ne puis malheureusement pas vous la donner, et j'insiste sur le mot « malheureusement ».

Dans ces conditions, je demande à Mmes et MM. les membres du bureau de l'Assemblée nationale de bien vouloir se réunir immédiatement dans le bureau du président et je vais donc suspendre la séance. (*Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

La séance est suspendue.

(*La séance est reprise à dix-sept heures sous la présidence de M. Edgar Faure.*)

**PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE**

**M. le président.** La séance est reprise.

Avant de donner la parole à M. le Premier ministre qui me l'a demandée, je rappelle à l'Assemblée qu'à la suite de questions de procédure soulevées pendant la première partie de la séance, M. le vice-président a décidé, avec mon accord, de convoquer le bureau.

La réunion du bureau a eu lieu sous ma présidence, et je tiens à vous faire part de ses décisions.

Vous savez que nous sommes en présence d'une procédure nouvelle, celle des questions orales dites spontanées. Le bureau et la conférence des présidents avaient décidé précédemment que, au cours de l'heure réservée à ces questions, il ne pourrait pas être présenté de rappel au règlement.

Pourquoi ? Pour deux raisons.

La première, c'est que le sujet n'étant pas réglementé, on ne peut invoquer un règlement qui n'existe pas.

La seconde, c'est qu'un rappel au règlement intervenant dans ces conditions modifie les temps de parole accordés aux différents groupes et l'ordre des questions qui ont été déposées.

Le bureau a estimé à l'unanimité qu'il ne lui était pas possible de revenir actuellement sur cette procédure. Il a donc décidé qu'elle serait appliquée jusqu'à nouvel ordre, sans écarter cependant la possibilité d'une réglementation ultérieure à l'effet de savoir si un rappel au règlement présenté par un président de groupe peut être retenu.

De toute manière, il faudra réunir à nouveau la conférence des présidents puisque, je le rappelle, il ne s'agit pas de l'application d'un article du règlement, mais d'un *gentlemen's agreement* conclu entre tous les membres composant la conférence.

Telles sont les explications que je désire fournir à l'Assemblée et qui, je l'espère, lui donneront satisfaction.

La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Monsieur le président, vous avez répondu, en partie, à la question que je me posais.

Je tiens à informer l'Assemblée que plusieurs ministres doivent s'absenter pour se rendre devant les commissions du Sénat.

S'il devait y avoir une nouvelle suspension de séance, je serais donc dans l'obligation de demander le report à la semaine prochaine des questions spontanées.

**M. Bertrand Flornoy.** Je demande la parole. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**M. le président.** Vous voulez sans doute répondre au Gouvernement ?

**M. Bertrand Flornoy.** En effet ! (*Rires sur tous les bancs.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous fais remarquer que le Gouvernement a toujours le droit d'intervenir et que j'ai le pouvoir de donner ensuite la parole à un orateur pour lui répondre.

Il n'y a donc rien, dans cette procédure, qui doive vous émouvoir.

La parole est à M. Flornoy.

**M. Bertrand Flornoy.** L'objet de mon intervention est grave, et ce n'est pas sans un profond regret que je prends la parole.

Je suis convaincu que tous les députés français ont éprouvé une très vive surprise en même temps qu'un sentiment de réprobation devant le comportement d'un de nos collègues et non des moindres puisqu'il est vice-président de l'Assemblée nationale.

La publicité qu'il a voulu lui-même donner à ce comportement m'oblige à le nommer : il s'agit de M. Stehlin.

Chacun de nous est maintenant au courant des opinions que le député de Paris a rendues publiques sur la valeur comparée, selon lui, de l'aéronautique française et de l'aéronautique des Etats-Unis.

Je n'ai du reste qu'à me référer à sa lettre à M. le Président de la République, dont le texte a été diffusé dans certains pays européens.

« La France, » écrit M. Stehlin « pas plus que la Grande-Bretagne et l'Allemagne, ne peut entretenir une industrie aéronautique autonome et le vide technologique s'étend d'année en année entre les matériels américains et les matériels européens. »

Les électeurs de M. Stehlin jugeront la façon dont leur élu, qui est aussi celui de la nation, défend les intérêts des travailleurs, des ingénieurs et des investisseurs français. Mais il est de notre devoir, à nous parlementaires, de juger la façon dont un député, abusant de son mandat, a développé ses arguments non seulement auprès du Président de la République, des services français qualifiés et de la presse de notre pays, mais également, faisant référence à son titre d'ancien chef d'état-major de l'armée de l'air, est intervenu auprès d'autorités responsables de pays européens susceptibles de choisir le matériel français dans un marché dont nous connaissons tous l'importance, et cela afin de les convaincre de l'insuffisance de la technologie française et des hautes qualités de la technologie concurrente.

Le fait qu'il s'agisse d'avions Mirage ou de leur constructeur n'entre pas dans le débat qui est le mien et qui est le nôtre à tous. Nous aurions compris que le député Stehlin se déclarât hostile à toute industrie militaire ; cela eût été plaisant de la part d'un ancien général, du reste toujours militaire dans le cadre de la deuxième section.

Mais nous n'acceptons pas que des notes prétendument techniques et financières aient pu être envoyées à l'étranger par un député français alors qu'elles concluaient formellement à la nécessité d'écarter le matériel français et d'acheter le matériel américain Northrop. J'enregistre que ces notes ont été réexpédiées en France par les amis que nous conservons heureusement chez nos partenaires européens et qui ont manifesté à cette occasion leur réprobation. Ils ont été scandalisés.

Il est probable, monsieur le président, sinon certain, que c'est le scandale, quelles qu'en soient les conséquences, qui a été délibérément voulu par le parlementaire et par ses amis de l'extérieur. Il s'ajoute au scandale de la propagande agressive menée en France contre Concorde qui vient de prouver, une nouvelle fois, qu'il était l'avion de l'avenir.

Le comportement du député Stehlin est inadmissible. Il avait à choisir entre un poste de propagandiste d'une industrie aéronautique, certes de valeur, mais étrangère et concurrente de l'industrie française, et son mandat de député de la nation. Il n'a pas encore fait ce choix. Nous espérons que M. Stehlin, se souvenant d'un passé de combattant auquel nous portions de l'estime, se décidera enfin à faire un geste qui pourrait lui rendre l'honneur qu'à notre sens il est en train de compromettre gravement. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants.)

**M. le président.** Nous abordons maintenant les questions au Gouvernement.

RÉMUNÉRATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL A LA S. N. C. F.

**M. le président.** La parole est à M. Laurissegues.

**M. Christian Laurissegues.** Ma question concerne la S. N. C. F. et s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux transports.

L'an dernier, tout le monde le sait, les salaires des cheminots n'avaient pas comblé leur retard par rapport à la hausse des prix.

Compte tenu d'une hausse des prix estimée au mois d'octobre à 13 p. 100, suivant l'indice de l'I. N. S. E. E., et d'une augmentation de salaires de 11,5 p. 100, croyez-vous sérieusement que la majoration de salaires de 4 p. 100 qui est proposée aux cheminots répond à l'effort qu'ils consentent actuellement pour assurer un trafic accru ?

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1974, le personnel de la S. N. C. F. a obtenu que la durée hebdomadaire du travail soit de quarante heures. C'est l'aboutissement d'une lutte longue et difficile qui s'est déroulée depuis la Libération, après que les travailleurs du rail eurent consenti à un effort pour redresser rapidement la situation économique du pays à la suite des dévastations de la guerre.

Après les propositions faites par la direction, les cheminots ont demandé votre arbitrage, monsieur le secrétaire d'Etat. Le 17 septembre, vous vous êtes prononcé en leur accordant 100 jours de repos au lieu de 104, comme cela serait normal. Ils ne peuvent accepter de se voir reprendre illégalement ces quatre jours auxquels ils ont droit.

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir reconsidérer votre position.

Je tiens aussi à dénoncer les attaques menées depuis de nombreuses années par votre majorité contre l'ensemble du secteur public. (Protestations sur les bancs de la majorité.)

Au nom de la rentabilité, vous souhaitez le démanteler pour mieux le privatiser demain. Le conflit actuel dans les P. T. T. en est la meilleure illustration. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux transports.

**M. Marce! Cavallé, secrétaire d'Etat.** Abstraction faite du conflit parti-1 qui touche actuellement la S. N. C. F., vous avez posé, monsieur le député, deux questions précises auxquelles je m'efforcerais de répondre avec la même précision.

Il est vrai que la loi des quarante heures de travail par semaine s'applique à la S. N. C. F. depuis cette année. Mais on se heurte ici aux mesures réglementaires propres à la S. N. C. F. et qui font que l'on aboutit à 98 jours de repos compensateur par an.

Les syndicats recourent à un mode de calcul différent. Ils estiment que les quarante heures de travail doivent s'effectuer sur cinq jours, ce qui donne deux jours de repos par semaine, soit 104 jours de repos compensateur par an. Le différent porte donc sur la fourchette 98-104, différent qui, comme vous l'avez rappelé, a été soumis à mon arbitrage.

Un autre calcul, effectué en appliquant la loi avec le maximum de libéralisme, m'a donné un nombre oscillant entre 99 et 100 jours de repos compensateur. Je l'ai arrondi à 100.

Connue depuis deux mois, cette proposition n'avait pas jusqu'à maintenant soulevé de graves difficultés. Mais, dans le contexte actuel, il n'est pas possible d'aller au-delà.

En ce qui concerne les salaires, le contrat salarial signé entre la direction de la S. N. C. F. et certains syndicats vaut engagement pour nous, même s'il n'a été ratifié que par une partie des organisations syndicales. Ce contrat prévoit qu'en toute hypothèse la hausse annuelle des salaires devra être au moins égale à celle du coût de la vie. L'augmentation de salaires de 4 p. 100 à compter du 1<sup>er</sup> novembre, qui dépasse toutes celles qui avaient été accordées auparavant, s'inscrit dans ce contexte.

Mais ce qu'il faut considérer avant tout, c'est l'évolution globale et annuelle des salaires d'une part, la hausse du coût de la vie d'autre part. Or, en vertu du contrat passé, la progression des salaires ne peut être que supérieure à celle du coût de la vie, atteignant d'ores et déjà 15,5 p. 100.

Telles sont, monsieur le député, les réponses que je tenais à apporter à vos questions.

En conclusion, j'exprime le vœu que l'effort financier important consenti par la direction de la S. N. C. F., d'une part, le sérieux et le réalisme reconnus par tous aux cheminots, d'autre part, permettront de mettre fin le plus rapidement possible à un conflit qui risque, dans les circonstances actuelles, de causer un préjudice très grave à l'économie du pays. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE

**M. le président.** La parole est à M. Forni.

**M. Raymond Forni.** Monsieur le garde des sceaux, la justice est en crise dans les prisons comme dans les tribunaux. Alors que les premières s'ouvrent aux petits délinquants, les gros trafiquants, les amis des puissants échappent aux rigueurs des seconds. L'énumération de ces scandales serait longue.

Si un juge d'instruction le dit et le prouve, à Lille notamment, vous le suspendez. Si, par contre, des policiers impliqués dans l'affaire du micro du Canard enchaîné refusent, avec désinvolture, de se rendre à la convocation d'un autre magistrat instructeur, que faites-vous ? La réponse est simple : rien ! Dans un cas, la suspension, dans l'autre, le silence.

La justice n'est pas la même pour tous. N'est-ce pas là le schéma même d'une justice de classe ?

Ma question, monsieur le garde des sceaux, est la suivante : Avez-vous l'intention d'engager l'épreuve de force avec une magistrature qui réclame une réforme profonde ?

Ferez-vous preuve de la même vigueur à l'encontre de ceux qui s'opposent impunément, avec la complicité, entre autres, de M. le ministre de l'intérieur, au bon fonctionnement de la justice, remettant en cause les fondements mêmes de notre démocratie ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

**M. le président.** Qui de vous, monsieur le ministre de l'intérieur et monsieur le garde des sceaux, va répondre à M. Forni ?

**M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.** L'un et l'autre, mais d'abord M. le ministre de l'intérieur.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. (*Protestations sur les bancs de l'opposition.*)

**M. le président.** Messieurs, ne protestez pas, tous les membres du Gouvernement sont présents !

**M. André-Georges Voisin.** Et le Gouvernement est solidaire !

**M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, le Gouvernement a l'intention de répondre très complètement sur cette affaire et M. le garde des sceaux prendra la parole après moi.

Un service de mon département a été mis en cause, celui de la direction de la surveillance du territoire.

Quelle est la mission de ce service ? Il doit faire face aux problèmes posés par des réseaux étrangers implantés en France, quels que soient l'orientation et le pays d'origine de ces derniers, et éviter que cette implantation ne se développe.

Au cours des cinq derniers mois, la direction de la surveillance du territoire a ainsi mis fin aux activités d'un certain nombre de réseaux : le réseau turco-palestinien, le réseau de l'armée rouge japonaise que vous avez vu ensuite exercer ses talents à La Haye, le G. A. R. L., groupement anarchiste révolutionnaire international qui a commis dix-huit attentats en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier, provoquant deux morts et dix-huit blessés dont le consul d'Espagne à Toulouse. A cette liste, j'ajouterai deux réseaux étrangers de bords différents, appartenant à des pays de moyenne ou de grande importance.

Ce service est donc nécessaire à la défense de notre territoire. Il existe d'ailleurs dans tous les pays du monde, quelle que soit la conception philosophique dont ils se réclament.

Pour que ce service puisse fonctionner, il a besoin d'un certain secret. Et lorsque, à l'occasion de telle audition, un de mes fonctionnaires a été convoqué devant le juge, puis photographié par les journalistes, il a dû cesser ensuite ses fonctions pendant près d'un an. Par conséquent, le secret doit être respecté.

Inversement, on ne peut pas laisser un service de l'Etat bénéficier entièrement de la protection du secret. Il y a des abus dont je suis tout aussi conscient que vous. Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé, au mois de juillet dernier, de consulter le Conseil d'Etat sur ce problème. Vous me permettez de lire l'avis que ce dernier a émis le 29 août 1974.

« Le code pénal et le code de procédure pénale, sous les seules réserves apportées en ce qui concerne les membres du Gouvernement et les représentants des puissances étrangères aux articles 652 et suivants de ce dernier code, font obligation à toute personne citée à comparaître de se présenter devant l'autorité judiciaire. Aucune exception n'est faite en ce qui concerne les fonctionnaires, quelle que soit la nature du service où ils exercent leur activité professionnelle.

« Il en résulte que toute personne identifiée avec une précision suffisante, alors même que son état civil ne serait pas exactement connu, est tenue de déférer à la citation ou au mandat délivrés par l'autorité judiciaire. L'existence d'une personne physique, en effet, est une question de pur fait qui, dès lors qu'elle est établie, ne peut être couverte par aucun secret de quelque nature qu'il soit.

« Toutefois, ainsi qu'il a été précisé dans l'avis susvisé du 19 juillet 1974, l'obligation faite au fonctionnaire de répondre à la convocation dont il est l'objet et à laquelle aucune autorité ne peut le dispenser de satisfaire, ne fait obstacle ni à ce que le service intéressé désigne, en outre, toute autre personne qualifiée pour répondre aux questions que l'autorité judiciaire souhaiterait poser ni à ce que le fonctionnaire cité oppose à toutes investigations, éventuellement même si elles concernent son propre état civil, le secret de la défense dont il serait détenteur. »

C'est l'application de cet avis qui a été respectée par les fonctionnaires convoqués par le juge. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**Plusieurs députés socialistes.** Et l'affaire du Canard enchaîné ?

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.** Après avoir confirmé la conclusion de M. le ministre d'Etat concernant le fait que les policiers convoqués par le juge d'instruction n'ont pas refusé de se présenter, j'en viens au fonds de la question posée par M. Forni.

Je dis tout de suite qu'à mes yeux elle est grave, car, chaque fois qu'il s'agit de la justice, nous dépassons le domaine de la politique pour entrer dans celui de la morale. (*Exclamations sur les bancs de l'opposition.*)

**M. le président.** Veuillez écouter M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Je ne puis vous laisser dire, monsieur Forni, qu'il y a deux justices en France : l'une qui serait sévère pour ceux que vous appelez les petits délinquants, l'autre qui serait clémentine — je reprends vos expressions — pour les gros trafiquants.

Il suffit, au demeurant, de se référer...

**Un député socialiste.** A La Fontaine !

**M. le garde des sceaux.** ... à tout ce qui s'écrit dans la presse actuellement pour voir — et je n'en veux pour preuve que l'affaire des vins de Bordeaux — que la justice fait son devoir.

Je déclare donc que la justice s'exerce avec sérénité, mais aussi avec rigueur et fermeté chaque fois qu'il s'agit de litiges économiques. Et je rappelle que le Parlement, à la demande du Gouvernement, a toujours refusé d'amnistier les délits économiques et fiscaux.

**M. Pierre Bas.** Très bien !

**M. le garde des sceaux.** En réalité, votre question, monsieur Forni pose un autre problème. Vous y avez d'ailleurs fait allusion : c'est celui de la suspension d'un juge d'instruction à Lille. Je crois répondre à votre préoccupation en abordant cet aspect de votre question.

Je m'empresse d'affirmer que l'ouverture d'une instruction à l'encontre de ce magistrat ne donne lieu, à ma connaissance, à aucune épreuve de force avec la magistrature, qui, dans sa très grande majorité — et je m'en réjouis — ne se solidarise pas, du moins je veux le croire, avec l'un de ses membres qui a dérogé à ses obligations professionnelles ; obligations que je désire rappeler succinctement mais fermement.

Ce juge d'instruction n'a pas craint d'inviter un journaliste à assister à des interrogatoires et de l'autoriser à prendre connaissance de procès-verbaux d'enquête préliminaire. Il a ainsi volontairement commis une double faute : d'une part, il a violé le secret professionnel auquel est soumis tout magistrat ; d'autre part, il a violé le secret de l'instruction.

Quelle que soit, mesdames, messieurs, l'opinion que l'on puisse avoir — et j'y reviendrai dans un instant — sur l'opportunité du secret de l'instruction, il est, à mes yeux, inadmissible qu'un magistrat chargé d'appliquer la loi la viole délibérément. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

S'il le fait, c'est sous sa propre responsabilité, et il s'expose — c'est son droit, mais c'est aussi le risque qu'il court — aux poursuites disciplinaires prévues par le statut de la magistrature.

Je rappelle dans quelles conditions se déroulent ces poursuites.

J'ai pris l'avis du conseil supérieur de la magistrature. J'ai ouvert une action disciplinaire à l'égard de ce magistrat, conformément au statut de la magistrature. Et désormais, il appartient, non pas au ministre de la justice, mais au conseil supérieur de la magistrature, organe qui garantit par excellence l'indépendance des magistrats, de statuer disciplinairement sous la présidence, non pas du ministre, mais du Premier président de la Cour de cassation. C'est cette haute instance qui se prononcera sur les suites qu'il y a lieu de donner à cette action.

Par conséquent, mon rôle s'est borné à une application scrupuleuse de la loi et à me tourner vers le conseil supérieur de la magistrature afin qu'il se prononce en pleine liberté.

Je rappelle enfin à l'Assemblée nationale, qui ne l'a peut-être pas oublié, que c'est le législateur lui-même qui a voulu introduire dans notre code la règle du secret. Toute personne qui concourt à la procédure d'instruction est tenue au secret, et il va de soi qu'au nombre de ces personnes figure en premier lieu le juge d'instruction lui-même. Ce sont les prescriptions de l'article 11 du code de procédure pénale qui confirment l'obligation au secret professionnel, qui s'impose à l'ensemble des magistrats, en application de l'article 378 du code pénal.



Mais allons un instant seulement au fond des choses. A quels mobiles profonds, je le répète, de morale et de sécurité pour la dignité des personnes...

**M. Marc Bécam.** Très bien !

**M. le garde des sceaux.** ... obéit la règle du secret de l'instruction voulue par le Parlement ?

Pour simplifier, disons qu'il y en a au moins deux.

D'abord, permettre, dans la sérénité, le déroulement de l'instruction, et protéger des indiscretions la recherche de la vérité, souvent difficile pour le juge d'instruction. Deuxième mobile auquel je voudrais rendre attentive l'Assemblée nationale : le secret a pour principal objet de protéger l'inculpé lui-même, en lui permettant de rester, autant qu'il le veut et qu'il le peut, à l'abri du jugement hâtif de l'opinion publique, alors que — et c'est un aspect fondamental de notre droit — il est présumé innocent tant qu'il n'a pas été condamné et qu'il peut bénéficier d'une décision de non-lieu. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

En conclusion, ces règles sont importantes, fondamentales. Il est possible qu'un jour, le Parlement souhaite les modifier. En tout cas, c'est au juge, en premier lieu, d'en assumer le respect total. S'il manque à ces devoirs, il prend de lui-même, je le répète, la responsabilité de s'exposer aux sanctions disciplinaires qu'il appartient, non pas au ministre, mais au conseil supérieur de la magistrature d'envisager. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

#### OPPORTUNITÉ D'UN DÉBAT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU PAYS

**M. le président.** La parole est à M. Ballanger.

**M. Robert Ballanger.** Monsieur le Premier ministre, les travailleurs du secteur public comme du secteur privé expriment actuellement avec force leur volonté de ne pas supporter les conséquences d'une politique qu'ils condamnent et dont le pouvoir et les grandes féodalités qui le servent fidèlement sont les seuls responsables. (*Protestations sur les bancs de la majorité.*)

L'austérité, les restrictions, les sacrifices, monsieur le Premier ministre, ne les demandez pas à ceux, cadres ou ouvriers, paysans ou commerçants, qui vivent du fruit de leur travail ; encore moins aux personnes âgées ou aux six millions de travailleurs qui gagnent moins de deux mille francs par mois. C'est, hélas ! leur lot de tous les jours. Ils refusent d'en supporter davantage. Bien au contraire, ils exigent une amélioration de leurs conditions d'existence. Ils ont raison et nous les soutenons totalement.

S'il y a des sacrifices à faire, demandez-les à vos amis des grandes sociétés multinationales ou financières qui accumulent sous votre règne des profits scandaleux.

Ne cherchez pas ailleurs que dans cette volonté de défendre leur dignité de vie et dans l'inquiétude que connaissent des centaines de milliers de travailleurs sans emploi ou menacés de le perdre, les raisons profondes du mouvement social de grande ampleur qui agite notre pays.

Au lieu de vous livrer, vous et vos ministres, à de grossières diversions anticommunistes... (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

**M. Jean Foyer.** Ce n'est pas la question.

**M. Robert Ballanger.** Au lieu de vous livrer, monsieur le Premier ministre, vous et vos ministres, à de grossières diversions anticommunistes — ce qui n'est ni nouveau ni raisonnable — et d'accuser les organisations démocratiques de mettre en cause l'exercice des libertés fondamentales, comme le droit d'expression, le droit de grève et la liberté de la presse (*Vives interruptions sur les mêmes bancs*) il serait préférable de vous expliquer honnêtement avec les organisations syndicales et de donner satisfaction à leurs revendications si légitimes que personne n'en conteste le bien-fondé. Croyez m'en, tout ira mieux.

Mais vous refusez une véritable négociation. (*Nouvelles interruptions.*)

Sur plusieurs bancs de la majorité. La question !

**M. Robert Ballanger.** Vous nous avez fait perdre deux heures par vos artifices de procédure, veuillez m'écouter trois minutes quand je parle de la situation de millions de travailleurs français. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** Si les questions sont plus longues, l'Assemblée en entendra moins !

**M. Robert Ballanger.** En luttant pour leur salaire et pour leur emploi, les travailleurs ont la conviction justifiée qu'ils défendent l'intérêt national et l'avenir de notre pays, que votre politique compromet gravement.

C'est pour discuter de ces choix fondamentaux entre l'intérêt des sociétés multinationales et l'intérêt de notre pays que nous souhaitons qu'un large débat s'engage d'urgence devant l'Assemblée nationale. Poursuivre le ronronnement d'un débat budgétaire dont chacun sait que les hypothèses sur lesquelles il est basé — taux d'inflation, taux de croissance — sont déjà admises comme fausses, est dérisoire et témoigne même d'un peu de mépris à l'égard du Parlement.

C'est pourquoi je vous pose, au nom du groupe communiste, la question suivante...

**De nombreux députés de la majorité.** Ah !

**M. Robert Ballanger.** Etes-vous disposé, monsieur le Premier ministre...

**M. Pierre Mauger.** Non !

**M. Robert Ballanger.** ... à ouvrir, dès cette semaine, à la suite d'une déclaration de votre part, un débat suivi d'un vote sur la situation réelle de notre pays, sur les hypothèses honnêtes à retenir pour le budget de 1975, sur les modifications à lui apporter, tant pour le fonctionnement de l'Etat que pour les investissements dans les équipements collectifs, sur les revendications des travailleurs et de la population laborieuse et sur les moyens qui existent de les satisfaire ?

Pour le cas où vous vous refuseriez à ce débat démocratique — ce qui, compte tenu des précédents, est bien possible — pour le cas où vous vous refuseriez à ce débat sur la vérité que les Français ont bien le droit de connaître, je vous informe, monsieur le Premier ministre, que mes amis et moi-même transformerions, mercredi prochain, la discussion du budget du ministère de l'industrie en un débat sur ces questions vitales. Nous verrons bien, alors, si vous vous dérobez encore. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition. — Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Monsieur Ballanger, laissez-moi faire une première observation : chaque fois que vous prenez la parole, c'est pour attaquer violemment la politique du Gouvernement et énoncer un certain nombre d'affirmations...

**M. Robert Ballanger.** Cela ne vous étonne pas.

**M. le premier ministre.** Je ne vous ai pas interrompu, monsieur Ballanger — ... et énoncer, disais-je, un certain nombre d'affirmations et de contrevérités qui, lorsqu'elles sont relevées par le Gouvernement, le font accuser par vous de faire preuve d'un anticommunisme primaire.

Je voudrais bien qu'il n'y ait pas deux poids et deux mesures : nous sommes sans cesse attaqués, au mépris de toute bonne foi — et vous venez d'en donner encore un témoignage — par l'énonciation d'un certain nombre de contrevérités ; et lorsque nous vous répondons, tout ce que vous savez dire, c'est que nous faisons de l'anticommunisme primaire. Or, il n'en est pas question.

**M. Guy Ducloné.** Organisez un débat !

**M. le Premier ministre.** Le débat qui existe actuellement entre nous est d'une nature différente.

Nous nous trouvons placés dans une situation économique internationale et nationale difficile ; personne ne peut le contester. Nous avons pour mission fondamentale, nous qui sommes responsables de la gestion des affaires du pays, d'une part, de remettre notre économie en équilibre par le retour à une augmentation normale des prix, par une réduction des tensions inflationnistes qui ravagent notre économie comme celle de la plupart des grands pays industriels du monde et, d'autre part, de ramener notre déficit extérieur à un niveau tolérable, avant naturellement de l'annuler.

C'est essentiel si nous voulons conserver notre compétitivité extérieure et par conséquent assurer une activité économique qui nous permette le plein emploi et le progrès social. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

C'est cela, monsieur Ballanger, que les hommes responsables sont obligés d'avoir présent en premier à l'esprit. Tout ce qui est actuellement de nature à compromettre l'effort de production national a simplement pour effet d'augmenter les tensions qui existent sur l'emploi et sur les prix. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement prend un certain nombre de dispositions, certes assez contraignantes — les entreprises notamment s'en plaignent à juste titre — mais seules capables de recréer dans des délais que nous espérons très courts pour le bien de notre pays les équilibres économiques permettant une évolution normale.

Vous avez ensuite évoqué le cas des salariés. D'abord, monsieur Ballanger, je vous conteste le droit de parler au nom de tous les salariés. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Rien ne vous permet de parler, plus que tout autre député au nom des salariés. Car il y a ici un grand nombre de parlementaires qui ont été élus par des salariés et qui n'appartiennent pas, que je sache, à votre groupe. Ils n'en défendent pas moins l'intérêt de ces salariés. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.* — *Exclamations sur les bancs de l'opposition.*)

L'on constate actuellement dans le secteur public — c'est vrai — une offensive importante pour essayer de mobiliser les travailleurs dans des opérations de grève qui ont ou qui pourraient avoir pour résultat — comme cela vient d'être amplement démontré dans la crise qu'ont connue les P. T. T. — de mettre en cause les capacités de production de l'ensemble de la nation.

Je prétends qu'actuellement cela est tout à fait déplacé, dans la mesure même où dans ce secteur public, qui est agité de courants qui ne sont pas seulement — et beaucoup s'en faut — ceux de la revendication fondamentale, il n'y a pas de risque de chômage. Vous le savez d'ailleurs parfaitement. Et c'est précisément ce secteur qui fait l'objet de la mobilisation la plus dense, alors que, par ailleurs, grâce à la politique contractuelle qui a été menée depuis plusieurs années et notamment tout au long de l'année 1974, le maintien et, pour les plus défavorisés, la progression du pouvoir d'achat sont en toute hypothèse assurés.

C'est la raison pour laquelle, monsieur Ballanger, le Gouvernement ne refuse pas la négociation. Ce n'est pas un argument de bonne foi que de prétendre le contraire : depuis le mois de juin dernier, il n'y a jamais eu autant de négociations qui ont été conduites et qui ont abouti à des réformes fondamentales comme celle que nous rappelions la semaine dernière, en particulier en ce qui concerne le paiement du salaire pendant un an aux travailleurs licenciés pour des raisons économiques.

De la même manière, le Gouvernement a engagé d'importantes négociations, auxquelles toutes les organisations syndicales de travailleurs sont d'ailleurs associées, afin de mieux protéger les intérêts des salariés en cas de licenciement collectif.

A la sortie du conseil des ministres, j'ai rappelé toutes les mesures sociales qu'a prises le Gouvernement, non seulement dans le domaine des salaires et des conditions de travail, mais aussi pour la protection des plus défavorisés avec l'augmentation récente du salaire minimum interprofessionnel de croissance, des personnes âgées avec l'augmentation de 21 p. 100 du minimum vieillesse, qui sera encore réévalué, et des veuves. En outre, le Parlement aura à discuter de nos projets de loi concernant notamment les handicapés et les chômeurs.

Voilà le résultat d'un véritable travail de concertation, auquel nous sommes profondément attachés. Jamais, la politique contractuelle n'a été aussi développée.

Vous vous donnez une mauvaise excuse, monsieur Ballanger, quand vous prétendez que le Gouvernement ne veut pas négocier.

Cette contrevérité masque chez vous un autre objectif : la désorganisation de notre économie. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.* — *Protestations sur les bancs de l'opposition.*)

L'intérêt fondamental de la nation, mais aussi de tous les travailleurs qui la composent, est précisément de se mobiliser non pas pour se mettre en grève, mais pour rétablir les équilibres économiques par une production nationale qui, seule, permettra d'assurer le progrès social auquel tous les Français ont droit. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.* — *Exclamations sur les bancs de l'opposition.*)

#### ATTITUDE D'UN OFFICIER GÉNÉRAL DE LA DEUXIÈME SECTION

**M. le président.** La parole est à M. Cressard.

**M. Jacques Cressard.** C'est au nom du groupe de l'union des démocrates pour la République que je pose la question que je comptais d'abord soulever comme rapporteur de la commission des finances pour le budget des armées.

**M. le Premier ministre,** pouvez-vous nous préciser si des services officiels du ministère de la défense ont fourni des éléments d'appréciation sur les qualités techniques de l'appareil français qui se trouve en compétition avec les appareils américains, pour remplacer les avions de combat de plusieurs États européens, à un parlementaire, M. Stehlin, qui se trouve être un officier général de la deuxième section...

**M. Louis Odru.** Et membre de la majorité présidentielle...

**M. Jacques Cressard.** Est-il admissible que cet officier général se permette de parler et d'écrire en tant qu'ancien chef d'état-major de l'armée de l'air alors que nul n'ignore que, de 1964 à 1968, il a été employé par une compagnie américaine spécialisée dans l'électronique militaire et qui est intéressée par les marchés en question ? (*Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Est-il admissible que la note qu'il a rédigée pour le chef de l'Etat ait été communiquée à des puissances étrangères ?

**Plusieurs députés de l'opposition.** Par qui ?

**M. Jacques Cressard.** Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre vis-à-vis de cet officier général de la deuxième section ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Jacques Soufflet,** ministre de la défense. Je répondrai à M. Cressard avec simplicité et sobriété mais avec fermeté.

Sur le point de savoir si la note qui a été diffusée repose sur des renseignements fournis par le ministère de la défense, je réponds non de la façon la plus formelle.

J'ai reçu, à titre personnel, le rapport de M. Stehlin au sujet du remplacement du chasseur F 104 dans les armées de l'air de quatre pays européens. Dans le cadre de cette séance, nous ne pouvons pas procéder à un examen approfondi de ce document. Mais une première analyse permet de dire que les arguments techniques mis en avant par M. Stehlin pour justifier la supériorité des avions américains sont, pour le moins, légers.

L'approche qui a été retenue, pour les besoins d'une démonstration que je qualifie de partielle, n'est pas acceptable. A ce niveau d'erreur, on peut s'interroger sur la qualité des informations, non pas reçues du ministère de la défense français mais d'ailleurs, et sur la compétence technique actuelle de l'auteur. (*Mouvements divers.*)

On peut aussi s'interroger sur ses mobiles profonds que, bien entendu, j'ignore.

Dans ce document, non seulement l'industrie aéronautique française, mais l'industrie française dans son ensemble est attaquée. Heureusement, ses réalisations et son efficacité plaident pour elle.

Sur le plan politique, les écrits de M. Stehlin porteront un coup sévère à nos intérêts nationaux. Mais notre industrie aéronautique, prise dans son ensemble, avec l'appui du Gouvernement et, j'en suis sûr, avec l'appui du Parlement, saura une fois encore, le moment venu, relever le défi.

Quant à la situation militaire de M. Stehlin, qui est un officier général placé dans la deuxième section, j'ai décidé de convoquer le conseil supérieur de l'air pour prendre son avis sur l'éventualité d'une mise à la retraite de l'intéressé.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce que je voulais dire sur cette très grave question et c'est avec une profonde tristesse que je l'ai fait. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur de nombreux bancs des républicains indépendants.*)

**Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République.** Démission ! Démission !

#### RÉPERCUSSIONS DES DÉCLARATIONS DE M. STEHLIN SUR L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE FRANÇAISE

**M. le président.** La parole est à M. de Bénouville.

**Nombreuses voix sur les bancs communistes.** Dassault ! Dassault !

**M. Pierre de Bénouville.** Je veux demander au Gouvernement quelles mesures il compte prendre, à la suite de la grave affaire déclenchée par les propos de M. Stehlin, pour rassurer les personnels de toutes les sociétés de l'industrie aéronautique et spatiale.

Plusieurs députés communistes. Nationaliser Dassault !

**M. Pierre de Bénouville.** L'Assemblée ne sait peut-être pas que ces industries ont reçu depuis le début de l'année 1974, ce qui dément d'ailleurs les thèses de M. Stehlin, un ensemble de commandes s'élevant à 920 milliards d'anciens francs garantissant l'emploi, pendant une année, de 60 000 travailleurs.

Plusieurs députés communistes. Pour qui sont les bénéficiaires ?

**M. Pierre de Bénouville.** Il est urgent que les démentis que vient de donner M. le ministre de la défense soient connus à l'étranger, car, effectivement, l'argumentation de M. Stehlin est fautive de bout en bout.

**M. Stehlin** critique avec vigueur le Mirage F. 1 mais peut-on supposer que les ventes à l'exportation de cet appareil auraient atteint, depuis sa récente mise en service, près de 500 milliards d'anciens francs s'il n'avait pas démontré ses qualités ?

Quant au chiffre d'affaires total des Mirage, il est de 1 300 milliards d'anciens francs, et les investissements de l'Etat pour l'industrialisation de cet appareil sont de l'ordre de 2 p. 100. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

Après avoir reçu de Hollande photocopie du rapport de M. Stehlin, frappé sur du papier à en-tête de l'Assemblée nationale, j'ai reçu de Belgique une photocopie de la lettre de trois pages qu'il a adressée à M. le Président de la République, cherchant sans doute ainsi à se forger un alibi.

Face à cette nouvelle agression, que compte faire le Gouvernement pour défendre les industries aéronautiques et aérospatiales ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Jacques Soufflet, ministre de la défense.** Monsieur le président, je crois avoir déjà répondu sur l'essentiel aux préoccupations de M. de Bénouville.

Aujourd'hui, plus que jamais, je mesure la lourdeur de ma tâche en tant que tuteur de l'industrie aérospatiale française. Vous pouvez être assurés, mesdames, messieurs, que je la remplirai avec toutes les forces dont je dispose et avec le cœur nécessaire. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. Parfait Jans.** Le Gouvernement soutient Dassault !

#### PROFIL DE LA ROUTE NATIONALE N° 4

**M. le président.** La parole est à M. Picquot.

**M. André Picquot.** Mon propos, mes chers collègues, sera beaucoup plus terre à terre. (Rires.)

Mesdames, messieurs, je pense que toutes les questions, quelle que soit leur importance, méritent d'être entendues.

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement. Quelles mesures compte-t-il prendre pour améliorer le profil de la route nationale n° 4... (Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. Henri Deschamps.** La lessive est finie !

**M. André Picquot.** Il s'agit de la vie des usagers, de la vie des Français. (Applaudissements sur quelques bancs des républicains indépendants.)

Quelles mesures compte-t-on prendre pour améliorer cette route nationale n° 4, en particulier à la sortie d'Ecrouves, au virage du Grand Gué (Nouvelles exclamations) et pour mettre fin aux accidents mortels de plus en plus nombreux et de plus en plus fréquents ?

Ce point noir...

Plusieurs députés de l'opposition. Ce n'est pas le seul !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues ! Laissez parler l'orateur !

**M. André Picquot.** Ce point noir subsiste dix ans après l'établissement d'un projet d'aménagement, sans cesse remis en question dans l'attente de la réalisation du contournement de Toul.

Au cours des huit derniers mois, onze accidents corporels, qui ont causé un mort et fait vingt et un blessés, ont eu lieu à cet endroit.

Même après la réalisation du contournement, cette portion de la route nationale n° 4 supportera encore un trafic de plus de 8 000 véhicules par jour. L'opinion s'émeut et réclame la réfection d'urgence de ce très dangereux virage.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement.

**M. Robert Galley, ministre de l'équipement.** Je ne puis évidemment connaître l'état de tous les virages de toutes les routes de France.

Mais je dois à la courtoisie de M. Picquot d'avoir été informé préalablement de sa question au Gouvernement.

Le virage du « Grand Gué » constitue effectivement un point noir, qui met en danger la sécurité des usagers.

De nombreux députés de l'opposition. Ce n'est pas le seul !

**M. le ministre de l'équipement.** Mais nous ne pouvons pas, dans la perspective de la réalisation du contournement de Toul, engager des dépenses trop importantes pour améliorer le profil de la route à cet endroit, et nous nous bornerons à mettre en place une signalisation lumineuse, avant que la déviation envisagée ne mette un terme à ce problème. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

#### MODALITES D'INTERVENTION DE LA COFACE

**M. le président.** La parole est à M. Lucien Richard.

**M. Lucien Richard.** Je désire appeler l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés que rencontrent les entreprises exportatrices pour obtenir la garantie de la Coface — Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.

Une entreprise de mon département, employant plus de 600 salariés, vient de perdre au bénéfice du Japon un marché de plusieurs millions de francs avec le Tchad, parce qu'elle n'a pas pu obtenir à temps l'accord de la Coface.

Pour la même raison, une entreprise nantaise de construction métallique ne peut pas exporter un matériel très spécialisé. Cette entreprise, de 700 personnes environ, compte licencier d'ici quelques jours 90 employés qui viendront grossir les rangs des 500 000 demandeurs d'emploi.

Pour diminuer le déficit de la balance commerciale, le Gouvernement préconise, avec raison, une politique d'exportation. Il serait logique qu'il donne aux exportateurs les moyens de la réaliser.

Je demande donc au Gouvernement quelles mesures il compte prendre pour que l'intervention de la Coface soit plus rapide et surtout plus efficace.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances.** Je remercie M. Richard d'avoir appelé l'attention du Gouvernement sur le problème du fonctionnement de la Coface.

Dans la politique économique que nous poursuivons, le développement des exportations constitue en effet une des grandes priorités. J'ai donc demandé à la Coface d'accélérer l'instruction des dossiers et de mettre à la disposition des exportateurs des formules simplifiées pour éviter les inconvénients que M. Richard vient de me signaler.

En outre, nous mettons en place au sein de la Coface un certain nombre d'organes de direction qui pourraient, plus rapidement que par le passé, se saisir des dossiers et régler les problèmes ; dans la même perspective, nous développerons les organisations régionales de la Coface.

Enfin, pour faciliter l'accès aux garanties à court terme des entreprises petites et moyennes, la Coface vient de mettre au point une procédure simplifiée.

En tout état de cause, je suis à la disposition de M. Richard pour examiner les cas particuliers dont il a connaissance. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

**M. le président.** Voilà de bons exemples de question et de réponse.

#### PROJECTION DU FILM « HISTOIRE D'A »

**M. le président.** La parole est à M. Feit.

**M. René Feit.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à la culture.

Le 16 octobre dernier, on pouvait lire dans la presse que la sortie à Paris et en province du film *Histoire d'A*, de Charles Belmont et Marcelle Isartelle, interdit depuis novembre 1973, était autorisée par M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture.

Cette autorisation survient peu après la publication dans une revue mensuelle répandue dans les foyers d'un article intitulé « Déjà on peut avorter en France sans se cacher », qui a choqué l'opinion publique par son texte et par ses photographies.

Quels motifs, monsieur le secrétaire d'Etat, vous ont conduit à autoriser la diffusion du film *Histoire d'A* ?

J'ai l'honneur de vous demander comment vous avez cru pouvoir concilier cette autorisation avec l'article L. 467 du code de la santé publique, dont je me permets de vous rappeler les termes : « Sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 360 francs à 10 800 francs quiconque : ... soit par la vente, la mise en vente ou l'offre, même non publique, ou par l'exposition, l'affichage ou la distribution sur la voie publique ou dans les lieux publics, ou par la distribution à domicile ... d'écrits, d'imprimés, d'annonces, d'affiches, dessins, images et emblèmes ... aura provoqué un délit d'avortement... »

Au moment même où le taux de la natalité française diminue dans des proportions très inquiétantes et menace l'équilibre démographique de notre pays, comment le Gouvernement peut-il être favorable à un tel plaidoyer pour l'avortement ? (*Applaudissements sur divers bancs de la majorité.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la culture.

**M. Michel Guy, secrétaire d'Etat.** Le film *Histoire d'A* se voit un reportage sur l'avortement.

Bien que la commission de contrôle des films cinématographiques ait, par deux fois, jugé qu'il n'y avait pas motif à interdiction totale, le film avait été interdit. Il a néanmoins, comme vous le savez, été projeté dans de nombreux endroits. Compte tenu de l'évolution actuelle des esprits sur le sujet...

**M. Alexandre Bclo.** Quelle évolution ?

**M. Michel Guy, secrétaire d'Etat.** ... et de la position initiale et renouvelée de la commission de contrôle, j'ai estimé qu'il ne m'appartenait pas de maintenir cette interdiction, lorsque le producteur a de nouveau sollicité l'autorisation de projeter ce film. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. Aymeric Simon-Lorière.** Très bien !

#### GRÈVE DES DÉTAILLANTS EN FUEL

**M. le président.** La parole est à M. Claudius-Petit.

**M. Eugène Claudius-Petit.** Ma question s'adresse plus particulièrement à M. le ministre de l'industrie, mais un autre ministre pourrait éventuellement y répondre. (*Sourires.*)

Comment convient-il d'interpréter l'attitude du Gouvernement qui reçoit une délégation de professionnels, au demeurant honorables et fort sympathiques, mais qui n'ont obtenu cette audience qu'en procédant à ce que je considère comme une véritable prise d'otages ? Ces professionnels ont, en effet, bloqué les raffineries et les entrepôts de fuel afin de stopper la distribution de celui-ci. Ce faisant, il semble qu'ils n'aient pas mesuré les conséquences d'une telle action qui porte atteinte à la liberté de circulation — liberté fondamentale — et qui met en péril les malades qui ne peuvent quitter leur domicile. Car si leur sympathique président avait pris soin de signaler que le ravitaillement des hôpitaux et des crèches était assuré, que devenaient les malades, les personnes âgées et les nouveau-nés dans des maisons ne pouvant plus être chauffées ?

Si j'évoque cette affaire, c'est parce que cette action a été déclenchée par une profession calme, ce qui montre bien à quel point de perversion en sont parvenus les esprits. Admet-on maintenant qu'une catégorie professionnelle rende elle-même sa justice ? Peut-on, pour appuyer une revendication, commencer par prendre en quelque sorte la population comme otage en la privant de ses moyens de communication, comme nous en avons actuellement l'exemple avec la grève des P. T. T. ? Des minorités pourront-elles, en dehors des enceintes où s'élabore la loi, imposer leur volonté à la majorité de la population ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Je veux croire que cette opération a été décidée dans l'inconscience, mais force nous est de constater, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de l'intérieur, que cette action de commando — car c'en était une — a très bien fonctionné.

Or, me semble-t-il, elle tombe expressément sous le coup de la loi anticasseurs.

Je persiste à croire que la loi doit être préparée par le Gouvernement puis soumise au Parlement qui l'adopte ou la repousse. En aucun cas la rue ne doit imposer sa volonté dans un pays libre et démocratique. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je comprends parfaitement l'émotion de M. Claudius-Petit, mais je tiens à le rassurer.

Comme lui, je déplore le mouvement des détaillants en fuel domestique. Cependant, je lui indique que M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a pris immédiatement les mesures de dégage-ment nécessaire et, pour l'essentiel, elles ont porté leurs fruits dans un délai très rapide.

D'autre part, l'audience à laquelle M. Claudius-Petit a fait allusion était prévue bien avant le déclenchement du mouvement. En réalité, je devais moi-même recevoir ces professionnels mais, compte tenu de ce mouvement, M. le ministre de l'industrie s'est substitué à moi.

Des négociations ont alors pu s'ouvrir qui ont porté à la fois sur les pratiques commerciales et sur le problème de la marge bénéficiaire. Elles ont conduit, dans un délai de quinze jours, les organisateurs à mettre fin à ce mouvement ce matin même.

Je crois que dans cette affaire il y a eu un peu d'emportement et il ne faut pas en tirer des conclusions générales.

Il n'y a pas — je tiens à le souligner — de rapport entre une action de cette nature et celles dont on peut suivre actuellement le déroulement dans d'autres grands secteurs d'activité, et notamment dans les postes et télécommunications.

Par conséquent, dans l'affaire évoquée par M. Claudius-Petit, l'intérêt national a été sauvegardé. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

#### REMBOURSEMENT AUX HÔPITAUX DE SOMMES DUES PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

**M. le président.** La parole est à M. Julia.

**M. Didier Julia.** En l'absence de M. le ministre du travail, j'appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le déficit considérable que connaissent actuellement tous les hôpitaux de la région parisienne en raison du retard que les caisses de sécurité sociale apportent pour leur rembourser les sommes qu'elles leur doivent.

C'est ainsi que pour l'hôpital de Fontainebleau le déficit est de 8 millions de francs. Le Gouvernement pourrait-il demander aux caisses de sécurité sociale de consentir aux hôpitaux une avance correspondant au déficit de leur trésorerie ?

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** M. Julia a effectivement attiré par écrit l'attention de Mme le ministre de la santé et la mienne sur les difficultés que rencontre l'établissement qu'il vient de citer, difficultés qui sont d'ailleurs assez générales.

Des instructions ont été données pour que, dans toute la mesure du possible, les paiements puissent être considérablement accélérés. J'espère que ces instructions produiront rapidement leur effet.

#### GRÈVE DES DÉTAILLANTS EN FUEL

**M. le président.** La parole est à M. Cousté, auquel je demande d'être très bref.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Je serai d'autant plus bref, monsieur le président, que M. le Premier ministre m'a en quelque sorte répondu par avance puisque ma question porte sur le même sujet que celle de M. Claudius-Petit.

Je ne reviens donc pas sur l'incident lui-même, restant persuadé qu'il est impossible que, dans un pays comme le nôtre, chacun puisse rendre sa propre justice.

Il reste que le Gouvernement se doit d'analyser les causes économiques de la grève des détaillants en fuel domestique. Je rappellerai simplement que lorsque l'on procède à un rationnement de 20 p. 100 du fuel domestique, le chiffre d'affaires des détaillants n'est plus en rapport avec les charges qu'ils supportent, en sorte que leur gestion se trouve déséquilibrée.



D'autre part, la répartition de la marge bénéficiaire globale, ce qu'on appelle la marge fusionnée, n'est pas satisfaisante entre les grandes compagnies, les grossistes et les détaillants. Elle défavorise actuellement les détaillants, et le Gouvernement devra donc revoir la ventilation de la marge globale en ce qui concerne la distribution du fuel domestique.

Enfin, le problème de la baisse des taxes sur les combustibles et les carburants reste posé, mais j'imagine, monsieur le Premier ministre, que ce n'est pas le moment de traiter d'une question aussi complexe.

**M. le président.** Ainsi que vous l'avez dit vous-même, monsieur Cousté, M. le Premier ministre avait répondu par avance à votre question.

#### SITUATION DES MILITAIRES DU TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS

**M. le président.** La parole est à M. Omar Farah Iltireh.

**M. Omar Farah Iltireh.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

Je tiens, en effet, à appeler son attention sur le petit nombre de militaires qu'il est possible de recruter chaque année dans le Territoire français des Afars et des Issas. Au moment du recrutement, le commandement des forces armées se heurte à de sérieuses difficultés car, ne disposant que de soixante-dix à quatre-vingts postes budgétaires, il est saisi de deux à trois mille demandes d'engagement.

Le problème a été soumis à M. le ministre de la défense lors de sa visite à Djibouti au mois de juillet dernier. Quelles mesures compte-t-il prendre pour résoudre ce problème ?

D'autre part, la prime spéciale, dite prime d'éloignement, n'est attribuée à nos jeunes recrues, ni quand elles se trouvent à Djibouti, ni quand elles servent en métropole, car, dans les deux cas, on leur déclare : « Vous êtes chez vous. »

J'aimerais donc qu'on précise à quel moment ces jeunes recrues sont vraiment chez elles.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je remercie l'honorable parlementaire d'avoir posé cette question qui préoccupe, en effet, le ministre de la défense.

En raison du retard apporté au déroulement de la séance, M. Soufflet, retenu par de strictes obligations, ne pourra répondre personnellement. Si vous le permettez, monsieur Omar Farah Iltireh, le ministre de la défense vous répondra donc par écrit dans quelques jours.

**M. le président.** Au nom de l'Assemblée nationale, et en mon nom personnel, je tiens à remercier M. le Premier ministre et les membres du Gouvernement qui ont bien voulu bouleverser leur emploi du temps pour assister à cette partie de séance réservée aux questions et qui aurait dû se terminer plus tôt. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 2 —

#### PUBLICATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LES PRATIQUES DES SOCIETES PETROLIERES EN FRANCE

##### Décision de l'Assemblée.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la décision de l'Assemblée sur la publication du rapport fait par M. Julien Schwartz au nom de la commission d'enquête sur les conditions commerciales, financières et fiscales dans lesquelles les sociétés pétrolières opérant en France approvisionnent le marché français et y assurent la distribution des différents produits pétroliers, et sur leurs rapports avec l'Etat, créée en vertu de la résolution adoptée par l'Assemblée le 27 juin 1974.

La demande de publication de ce rapport a été communiquée à l'Assemblée le 29 octobre 1974.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 143 du règlement : « L'Assemblée se prononce sans débat à la suite d'un exposé succinct du rapporteur indiquant les arguments pour ou contre la publication ».

« L'Assemblée ne peut ouvrir un débat sur la publication du rapport que si elle s'est auparavant constituée en comité secret dans des conditions prévues à l'article 51. »

La parole est à M. Julien Schwartz, rapporteur de la commission d'enquête.

**M. Julien Schwartz, rapporteur.** Monsieur le président, mes chers collègues, avant d'indiquer à l'Assemblée nationale les arguments pour ou contre la publication du rapport de la commission d'enquête sur les conditions commerciales, financières et fiscales dans lesquelles les sociétés pétrolières opérant en France approvisionnent le marché français et y assurent la distribution des différents produits pétroliers, et sur leurs rapports avec l'Etat, il appartient à votre rapporteur d'adresser à la présidence, au nom de tous les membres de ladite commission, un certain nombre d'observations et de suggestions qu'il lui demande d'examiner avec la plus bienveillante attention, si nous voulons améliorer le fonctionnement et le travail de ces commissions d'enquête.

En premier lieu, il a semblé à votre commission que, sur un sujet aussi vaste, le délai de quatre mois imparti à la commission était trop court. Il faudrait un mois supplémentaire pour préparer le travail de la commission, avant de procéder avec efficacité aux différentes auditions qui pourraient s'échelonner sur quatre mois, et laisser encore un mois supplémentaire pour la discussion et la rédaction du rapport.

En second lieu, il a semblé à votre rapporteur qu'un large consensus s'était dégagé au sein de la commission pour que, dorénavant, les auditions et les débats de ces commissions d'enquête soient publics.

Enfin, la commission d'enquête m'a chargé d'élever une solennelle protestation contre le secret fiscal qui lui a été opposé par le ministre de l'économie et des finances, alors qu'elle avait reçu de l'Assemblée nationale mission d'étudier les conditions fiscales des sociétés pétrolières opérant en France.

Après cet appel à la présidence souhaité par l'ensemble des membres de la commission d'enquête, il appartient à votre rapporteur, aux termes de l'article 143 du règlement de l'Assemblée nationale, d'indiquer les arguments pour ou contre la publication du rapport.

Votre commission, je l'indique immédiatement, a décidé à l'unanimité, de demander cette publication.

En effet, le rapport de la commission d'enquête apporte des éléments que nous considérons comme intéressants en ce qui concerne la fiscalité des compagnies, les conditions d'approvisionnement des dites compagnies en pétrole brut, les conditions de commercialisation des produits pétroliers en France, ainsi que sur les rapports entre l'administration et les compagnies.

Dans ces conditions, sans avoir réussi à établir un dossier exhaustif, la commission a estimé qu'elle avait rempli le rôle que l'Assemblée nationale lui avait assigné en votant, le 27 juin 1974, la proposition de résolution l'instituant.

Il est évident que sur un sujet aussi compliqué et aussi délicat, une totale neutralité n'est guère possible, mais j'ai l'impression que, au moins, l'objectivité a été respectée.

Depuis l'adoption du rapport, le 23 octobre à treize heures, des voix très autorisées se sont fait entendre sur ce sujet, notamment celle de M. Michel Debré à l'Assemblée nationale le 23 octobre l'après-midi, et celle de M. le Président de la République lors de sa conférence de presse du jeudi 24 octobre dernier.

Ces déclarations confirment, en grande partie, certaines conclusions du rapport qui, de ce fait, prend une importance toute particulière.

Il me paraît également important de dire que l'Assemblée, si elle décide la publication du rapport, fera un acte politique important. En effet, peu de littérature existe sur le pétrole qui n'émane point des compagnies ou qui ne relève pas de l'approximatif. Peu de débats ont eu lieu sur les problèmes pétroliers et les conditions dans lesquelles les compagnies exercent leurs activités. A l'heure actuelle, le silence du Parlement constituerait, de l'avis de la commission, une faute politique.

Pour toutes ces raisons, la commission d'enquête demande à ce que le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter devant elle, et qui a été adopté par vingt voix contre quatre, soit publié. Je rappelle que cette demande est formulée à l'unanimité de la commission. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** Je mets aux voix la demande de publication du rapport de la commission d'enquête.

(La demande de publication est adoptée.)

**M. le président.** L'Assemblée nationale a adopté.

En conséquence, le rapport de la commission d'enquête déposé le 29 octobre 1974 sera imprimé sous le numéro 1280 et distribué.

— 3 —

## LOI DE FINANCES POUR 1975

(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n<sup>os</sup> 1180, 1230).

### EDUCATION

#### Universités.

(Suite.)

**M. le président.** Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion des crédits du secrétariat d'Etat aux universités.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Maurice Cornette.

**M. Maurice Cornette.** Monsieur le ministre, après votre remarquable discours de ce matin, je me permettrai, dans la sérénité retrouvée, de vous soumettre une simple suggestion.

Elle n'a peut-être pas un lien direct avec votre budget, désormais autonome, mais les débats budgétaires ne sont-ils pas l'occasion d'un dialogue toujours fructueux entre le Gouvernement et le Parlement ? Je pense que des actions concrètes pourraient être entreprises dans le domaine qui me préoccupe, à savoir l'aide aux étudiants.

Notre système d'aides aux étudiants est fondé, pour l'essentiel, sur certaines actions universitaires — l'aide indirecte — et sur l'octroi de bourses d'enseignement supérieur. Vous avez reconnu, monsieur le secrétaire d'Etat, que la rigueur des barèmes et les limites budgétaires, même si vous parvenez à les faire reculer, ce que nous souhaitons tous, font que des jeunes, issus de familles modestes, sont laissés pour compte.

De même, les délégations rectorales et les emplois rémunérés sont en nombre insuffisant et ne sont d'ailleurs pas toujours compatibles avec le cours normal des études.

Reste une troisième voie, insuffisamment explorée — et vous l'avez regretté, ce matin — qui est précisément celle qui suppose, chez les jeunes, un meilleur sens des responsabilités et une plus grande motivation : les prêts aux étudiants.

J'en expose succinctement le mécanisme.

Une étudiante ou un étudiant s'engageant dans un cycle donné d'études supérieures pourrait obtenir, auprès d'organismes agréés, un prêt pour la durée des études envisagées, d'un montant maximum de six mille francs, par exemple, par année d'études. L'octroi de ce prêt pourrait être subordonné à un dépôt obligatoire minimum à un compte bancaire ou un compte d'épargne et à un cautionnement par des tiers. Ce prêt devrait bénéficier d'un taux d'intérêt bonifié et serait remboursable en six ans, par exemple, à partir de la quatrième année d'entrée dans la vie active.

Je puis attester, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette suggestion suscite un vif intérêt auprès de nombreuses familles et de nombreux jeunes.

Lorsqu'elle avait été présentée à vos prédécesseurs, ils avaient reconnu qu'elle était intéressante à plus d'un titre, que des procédures existaient déjà, mais que leur extension exigeait une étude approfondie. Je suis convaincu que vous connaissez ces études et que vous poursuivez vous-même, depuis ces derniers mois, une réflexion dans cette direction. J'espère que vous pourrez nous donner aujourd'hui une réponse, sinon précise, du moins encourageante.

Nous avons abaissé l'âge de la majorité civile, fait en sorte que les jeunes assument de plus en plus la responsabilité de leur avenir ; nous avons considérablement accru et devons accroître encore l'égalité des chances. Notre République, le Gouvernement et, singulièrement vous, monsieur le secrétaire

d'Etat, honoreriez la jeunesse de France en mettant en œuvre rapidement ce que je considère comme un véritable plan d'investissement en matière grise. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Martin.

**M. André Martin.** Monsieur le secrétaire d'Etat, ce matin, M. Gaussin vous a présenté les observations de fond de notre groupe sur vos propositions budgétaires.

Je ne m'attacherai donc, dans le temps qui m'est imparti, qu'à deux points plus particuliers de cet ensemble : la lecture publique et la situation de l'université de Haute-Normandie.

S'agissant de la lecture publique, on ne peut qu'approuver les objectifs que vous exposez dans votre budget de programmes : « Multiplier les points de desserte en offrant directement au public un choix de livres dans les annexes de quartiers, dans les bibliobus allant au-devant des usagers dans les écoles, sur les marchés, dans les entreprises. »

Malheureusement, je crains que ces buts ne soient pas atteints puisque je constate avec regret que les crédits affectés à ce chapitre sont en diminution sensible par rapport à l'exercice précédent.

Mes inquiétudes se justifient par la situation de mon département que je prends pour exemple.

La bibliothèque centrale de prêt devrait normalement desservir plus de 700 communes, pour une population rurale d'au moins 600 000 habitants. Pour cela, le conservateur dispose de deux véhicules seulement. Encore faut-il signaler que l'un de ces deux bibliobus a été acquis, sans aucune subvention, par le conseil général pour un coût de 120 000 francs.

En conséquence, une très intéressante expérience de prêt direct est pratiquement abandonnée, pour satisfaire les besoins les plus urgents. A cela s'ajoute une pénurie de personnel, encore aggravée par un long arrêt de travail des chauffeurs de bibliobus, découragés par l'absence d'un statut acceptable, alors que leurs responsabilités et leurs compétences sont réelles, car ils sont autant des auxiliaires des bibliothécaires que des conducteurs de véhicules coûteux.

Si l'on considère, à juste titre, le livre comme une source d'information, d'éducation et de distraction pour les populations éloignées des centres urbains, je vous demande avec insistance, monsieur le secrétaire d'Etat, d'accroître les moyens d'action des bibliothèques centrales de prêt dont les personnels font plus qu'ils ne peuvent avec les moyens actuels. Sinon, le taux des lecteurs baissera encore, alors qu'il est déjà plus faible que chez la plupart de nos voisins européens.

J'aimerais également connaître le volume de l'aide actuellement apportée aux communes par l'Etat, pour la construction de bibliothèques municipales et la création de collections.

J'appelle maintenant votre attention sur un tout autre sujet : la situation préoccupante de l'université de Haute-Normandie, sur laquelle j'ai déjà eu l'occasion de vous alerter.

Cette université, de création relativement récente, doit répondre aux besoins d'une région en expansion démographique, industrielle et commerciale et comptant deux grandes agglomérations, Rouen et Le Havre.

Les moyens modestes en locaux, enseignants et crédits dont elle dispose ne permettent plus au conseil de l'université d'assurer un fonctionnement normal d'ensemble et l'on risque, si l'on ne remédie pas rapidement à cette situation, de refuser à terme l'accès de nouveaux étudiants, voire d'être contraint à la fermeture technique de certaines U. E. R.

Pour rétablir une situation gravement compromise, l'action de l'Etat devrait porter essentiellement sur les points suivants :

La mise en chantier immédiate de l'U. E. R. de médecine-pharmacie, d'ailleurs programmée, le département, de son côté, tenant à la disposition du maître d'ouvrage le terrain d'assiette viabilisé ;

La construction rapide de l'I. U. T. Cet établissement, actuellement hébergé dans des locaux épars sur le campus, ne peut assurer le développement ou la création des sections indispensables aux besoins économiques de la région ;

La construction également des locaux centraux administratifs. Ceux-ci fonctionnent dans les bâtiments vétustes et parfois insalubres de l'ancien rectorat et ne permettent même pas l'accueil de l'effectif nécessaire à la bonne marche des services ;

Les crédits de fonctionnement, évalués jusqu'alors, en règle générale, suivant des coûts budgétaires unitaires, devraient être fixés suivant des critères tenant compte de la situation particulière de l'université ;

Enfin, le développement des équipements universitaires doit être accéléré au Havre, en raison de l'importance économique de cette agglomération portuaire de dimension européenne.

Je déplore par ailleurs, et d'une manière générale, que les installations et les résidences universitaires soient trop souvent l'objet de dégradations multiples de la part de certains usagers dont je sais qu'ils constituent une minorité.

Il est profondément choquant que l'argent public soit ainsi gaspillé, au détriment du financement des équipements dont nous manquons encore pour un enseignement supérieur de meilleure qualité.

Je vous serais reconnaissant, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir appeler l'attention des responsables concernés par cet état de fait, qui ne reflète pas la maturité et le sens des responsabilités du plus grand nombre des étudiants.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques observations que je souhaitais vous présenter. Je vous remercie des assurances que vous voudrez bien m'apporter à leur sujet. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. Ehm.

**M. Albert Ehm.** Je présenterai brièvement quelques réflexions qui concernent deux dimensions dans lesquelles devrait se concrétiser, par des structures administratives et des méthodes pédagogiques qui me semblent essentielles, l'enseignement de nos universités.

En premier lieu, la dimension de l'enseignement universitaire, c'est la dimension même de la formation et de l'éducation permanentes sous le signe de cette fusion de la société du travail et de la société éducative qui caractérise notre monde moderne.

La mission de l'Université nouvelle sera sans doute, comme autrefois, de former des hommes, de former une élite, mais elle devra surtout être humaine, économique, sociale et technique, c'est-à-dire préparer aux besoins exprimés ou latents de la société.

L'Université ne peut plus se contenter, comme naguère, d'apporter à une aristocratie de la jeunesse une évasion uniquement orientée vers la vie de l'esprit. Elle doit, avant tout, préparer et faciliter l'insertion dans la vie des générations montantes qui, d'ailleurs, s'ouvriront progressivement et de plus en plus à cette vie de l'esprit.

Une faculté n'est plus, aujourd'hui, uniquement un centre de culture. A certain moment la priorité des priorités a été accordée à l'éducation nationale. Peut-être serait-il préférable, si ce choix sur les priorités a encore un sens, de donner la priorité des priorités à l'expansion économique sans laquelle la multiplication des diplômes ne déboucherait que sur le chômage.

L'Université doit donc être aujourd'hui un centre de formation scientifique, technique et professionnelle, essentiel pour le développement du pays et de ses régions. Elle a un rôle social à jouer et elle doit s'intégrer dans la vie moderne. L'enseignement supérieur ne peut plus vivre en circuit fermé ou, en tout cas, en circuit ouvert sur le seul enseignement secondaire qui le fournit en étudiants.

L'enseignement supérieur devra assumer, dans les années à venir, des responsabilités de plus en plus grandes dans les domaines de la recherche technique, des sciences appliquées, de la formation des cadres, de l'éducation permanente et de l'animation régionale.

Or il ne peut y avoir promotion industrielle dans nos régions si l'Université, c'est-à-dire l'ensemble de l'enseignement, ne se penche pas sur l'économie, sur l'industrie au sens large du mot. L'université française doit redéfinir clairement ses méthodes, ses programmes, sa fonction, que celle-ci soit de connaissance, de culture et même de contestation.

Une véritable collaboration doit s'instaurer à brève échéance entre les entreprises, les universités de sciences et de technologie et les établissements d'enseignement préparant à la gestion des entreprises. Sans doute, certaines réalisations en ce sens sont-elles déjà amorcées, mais elles restent encore trop limitées dans leurs objectifs.

Si l'Université doit réellement s'ouvrir à la vie active, tous les étudiants, quelle que soit leur discipline, qu'ils deviennent médecins, enseignants, sociologues ou juristes, devraient posséder des notions de gestion, d'économie, de structures industrielles.

Il importe de mettre en contact permanent l'enseignement abstrait, la formation professionnelle, la promotion du travail, l'enseignement pour adultes et la diffusion de la culture. D'où l'utilité et la nécessité des instituts de technologie qu'il convient de multiplier et de diversifier.

En donnant aux universités une nouvelle dimension, elles cesseront de constituer une société sans obligation ni sanction, elles ne se laisseront plus dégrader jusqu'à devenir terrains vagues ou champs de bataille, mais elles rendront à tous les éléments qui les composent — professeurs, cadres administratifs, étudiants — la conscience de leur solidarité, en même temps que des responsabilités propres à chacun, selon son rôle et sa position.

Le deuxième aspect de l'enseignement universitaire devra être sa dimension européenne. L'expansion économique ne peut plus se concevoir dans les seules limites d'une région ou d'une nation. Le progrès économique, technique et intellectuel ne trouvera sa pleine efficacité que dans de vastes ensembles, qui élargissent les débouchés, établissent une confrontation profitable à tous — et même une contestation — des procédés de fabrication, de vente, de financement qui rendent la concurrence passionnante parce qu'elle s'authentifie à cette révolution politique et sociale dont rêve souvent la jeunesse.

Aussi, évoquer les objectifs d'une société éducative nouvelle, c'est se référer automatiquement à différentes situations étrangères, notamment européennes.

Au cours des débats des assemblées européennes, il est surtout question de l'unité culturelle de l'Europe. Au moment où les nations de celle-ci cherchent la voie de leur unité, où elles ont largement progressé sur le plan économique, où l'éducation est devenue, pour elles, une priorité, il est navrant de constater que la création d'une communauté éducative européenne ne figure pas parmi les projets qui auraient dû être planifiés et programmés en premier lieu...

Or, pour établir une telle communauté, il ne suffit pas d'appeler de ses vœux la libre circulation des enseignants et des étudiants ou d'appliquer un système de bourses qui facilite les séjours d'études dans les pays de la Communauté. Il importe que les universités de cette Communauté se regroupent, moins soucieuses d'apprécier au plus juste les mérites respectifs de leurs diplômés, que de s'associer dans un cadre européen et de proposer d'elles-mêmes des enseignements conçus en fonction, non pas du désir d'harmoniser les réalisations existantes, mais de la nécessité d'associer des éléments fonctionnellement complémentaires, pour offrir aux jeunes générations des formations et des orientations qui les prépareront à leur avenir commun et à maintenir le patrimoine culturel de l'Europe.

Certaines universités françaises — je pense, en particulier, à celle de Strasbourg — devraient, en prenant certaines initiatives, jouer un rôle d'avant-garde.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques réflexions que je me permets de vous soumettre. Je vous remercie d'avance de l'attention bienveillante que vous voudrez bien leur accorder. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux universités.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Mesdames, messieurs, avant de répondre brièvement aux différents orateurs, permettez-moi de me tourner vers M. le président de l'Assemblée nationale pour me féliciter que cette séance, consacrée à la discussion du budget du secrétariat d'Etat aux universités, se déroule sous sa présidence.

En effet, l'université française lui doit beaucoup et je suis heureux que m'incombe la mission de faire appliquer la loi d'orientation de novembre 1968, dont il a été l'instigateur.

Je vous ai indiqué ce matin que cette loi était demeurée, en quelque sorte, au milieu du gué, car, tant en ce qui concerne les textes que les mentalités, beaucoup reste à faire pour qu'elle s'applique effectivement.

Je vous ai aussi exposé la politique du Gouvernement à l'égard de l'enseignement supérieur. Trop souvent, depuis mai 1968, les universités se sont tenues à l'écart. Nous entendons les placer au centre de la réflexion sur l'évolution et les transformations de notre société.

Il importe de réconcilier les Français et l'Université. Le monde universitaire et le monde économique qui, trop longtemps, se sont ignorés — M. Ehm le rappelait à l'instant avec raison —

doivent se rapprocher. Nous devons, afin que ne se forme pas une sorte de ghetto universitaire, tout mettre en œuvre pour que l'enseignement supérieur soit au centre de la transformation de notre société.

Dans ce but, je fais appel non pas à l'inconditionnalité, comme le disait M. Mexandeau ce matin, mais à la participation de tous : enseignants, étudiants, parlementaires.

Car, s'il est un domaine où la participation peut avoir un sens, c'est celui de l'enseignement supérieur et s'il est des hommes et des femmes dont l'appui peut m'être précieux, c'est le vôtre, mesdames, messieurs les députés.

Je ne saurais donc laisser sans réponse le propos tenu ce matin par M. Mexandeau, lorsqu'il a qualifié les parlementaires de « demi-soldes ».

Il m'a accusé de pratiquer l'inflation verbale, il reconnaîtra sans doute avec moi qu'il y avait là un mot de trop.

**M. Louis Mexandeau.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Mexandeau, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Louis Mexandeau.** Ce matin, à deux reprises, je vous ai autorisé à m'interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat. Je vous remercie de me permettre de le faire à mon tour sur un sujet analogue : la rectification d'une déclaration.

Je n'ai jamais dit que les parlementaires étaient des demi-soldes. Loin de moi cette idée.

**M. Alexandre Bolo.** Si, vous l'avez dit !

**M. Louis Mexandeau.** J'ai dit simplement, répondant à M. Sourdille, que l'on avait effectivement rameuté quelques demi-soldes. (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.) Je n'en visais qu'un très petit nombre...

**M. Joseph-Henri Maujocan du Gasset.** Lesquels ? Qui sont les demi-soldes ?

**M. Louis Mexandeau.** ... mais je constate que leur nombre est à présent plus grand.

Le terme a une signification précise en langage d'historien et ce n'est pas abuser que d'établir un certain parallélisme entre ceux qui avaient été les Grognauds de l'Empire... (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. Joseph Franceschi.** Cela devrait vous flatter, messieurs !

**M. Louis Mexandeau.** ... mais qui ne l'étaient plus et quelques-uns qui appartenaient hier à une majorité impériale, si j'ose dire, et qui ne font plus partie aujourd'hui que d'une « majorité de raccroc », comme nous avons pu le constater tout à l'heure. (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**M. le président.** Monsieur Mexandeau, vous parliez d'hommes qui avaient très bien servi leur pays et qui demeuraient fidèles à leur idéal, mais qui n'étaient pas très bien traités par un gouvernement autocratique. C'est très honorable ! (Sourires.)

Sous cette forme, il n'y a pas d'offense !

Quant à l'inflation verbale, veuillez à la faire diminuer aussi. (Sourires.)

Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Décidément, les propos tenus aujourd'hui par les membres de l'opposition avaient bien besoin d'être interprétés !

Parlant au nom du groupe communiste, M. Porelli a dit que ce budget ne se discutait pas. C'est là une singulière conception de la démocratie.

Les orateurs de l'opposition ont insisté sur deux mesures que j'ai prises récemment à l'égard de deux universités, celle de Poitiers et celle de Vincennes. Je m'expliquerai sur l'une et l'autre de ces mesures.

**M. Alexandre Bolo.** Excellentes toutes les deux !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** J'ai effectivement retiré à l'université de Poitiers l'habilitation à délivrer des diplômes de sociologie.

**M. Alexandre Bolo.** Vous avez eu raison !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** J'ai longuement expliqué ce matin dans quelles conditions cette mesure avait été prise. M. Porelli a déclaré que je n'avais pas pris l'avis des organes consultatifs. Or je l'ai pris. Le conseil national de l'enseignement supérieur de la recherche s'est prononcé et aucune voix ne s'est élevée en son sein contre la mesure que je lui soumettais. Elle était donc bien nécessaire. Je demande à M. Porelli de mieux vérifier ses sources à l'avenir. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Quant à l'université de Vincennes, elle constitue aujourd'hui un des problèmes les plus importants qui ont été soulevés. Je n'ai nullement l'intention de remettre en cause l'expérience qui y a été tentée, bien au contraire ! Mon prédécesseur avait demandé un rapport à quatre experts. Ce rapport m'a été remis. Il comporte certains éléments nouveaux qui donneront lieu dès demain à des discussions avec les responsables de l'université.

Vincennes est une université qui permet à des travailleurs salariés de poursuivre des études supérieures ; c'est son mérite essentiel. C'est une université de la formation continue et une telle initiative doit être soutenue. J'indique d'ailleurs que, dans des conditions financières difficiles, j'ai mis à la disposition de cette université des crédits de fonctionnement complémentaires pour lui permettre de terminer l'année.

Se pose actuellement le problème de l'accès des étudiants non bacheliers à l'université de Vincennes. Ce problème sera étudié avec l'ensemble des responsables universitaires et une décision sera prise qui tiendra compte des intérêts des uns et des autres. J'en donne l'assurance formelle à l'Assemblée nationale.

M. Benoist m'a parlé dans un langage auquel je ne saurais demeurer insensible, puisque c'est le langage de la Bourgogne. Il m'a qualifié de père Noël de la majorité.

Mais, quand il a évoqué le problème des instituts universitaires de technologie, j'ai compris qu'il souhaitait que je sois aussi un peu le père Noël de Nevers, en créant dans cette ville un institut. J'ai entendu son appel. Le problème sera étudié, sans passion et avec sérénité, dans le cadre de l'établissement de la carte universitaire dont j'ai longuement entretenu l'Assemblée.

Les instituts universitaires de technologie représentent incontestablement un succès de la politique de l'enseignement supérieur menée par la V<sup>e</sup> République. L'expérience sera, là aussi, poursuivie. J'ai décidé de confier à un membre de mon cabinet une mission particulière pour faire le point sur les instituts universitaires de technologie, sur les conditions dans lesquelles il pourrait demain en être créé d'autres, sur les liaisons qui doivent nécessairement s'établir entre eux et le monde économique, sur les possibilités, pour leurs diplômés, de trouver facilement un emploi. Tout cela sera étudié avec le plus grand sérieux et en liaison étroite avec vos rapporteurs.

Je dirai à M. Cabanel que j'ai été sensible à l'hommage qu'il m'a rendu. Il a souligné deux priorités de ce budget : le développement de la recherche et la promotion des bibliothèques. Ces deux actions seront menées en 1975 avec le désir de parvenir à des résultats concrets. En ce qui concerne la bibliothèque du centre Beaubourg, j'indique que celle-ci sera réalisée selon une conception tout à fait nouvelle en France, qui en fera une bibliothèque encyclopédique et aussi une bibliothèque ouverte, où tous puissent se retrouver et accéder librement à un remarquable ensemble de livres. Elle permettra de recevoir environ quatre mille personnes par jour, qu'il s'agisse de chercheurs ou d'amateurs de livres. Elle améliorera ainsi grandement le nombre et l'attrait des bibliothèques de Paris. Je souhaite qu'elle soit une réussite.

Plusieurs orateurs ont évoqué les difficultés de fonctionnement des universités françaises. Ces difficultés sont indéniables. En accord avec M. le Premier ministre, j'étudierai, cas par cas, et après intervention de l'inspection générale, tous les problèmes qui se poseront, avec le souci de porter remède aux situations les plus déficitaires. En 1975, je ne laisserai pas les universités françaises succomber à l'asphyxie ! Je ferai tout, malgré les difficultés budgétaires, pour leur venir en aide. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

D'autres orateurs ont évoqué la réforme des statuts du personnel. C'est un sujet sur lequel je suis longuement intervenu. Je confirme qu'une négociation est engagée et que je ferai des propositions précises à ce sujet avant la fin de l'année.



M. Legendre s'est particulièrement préoccupé de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Il a eu raison. Une action importante est menée depuis quinze ans. Elle doit être poursuivie et elle le sera dans le cadre de la réforme de l'aide accordée par l'Etat aux étudiants, selon les modalités que j'ai indiquées.

Cette réforme permettra notamment de mettre en œuvre un système de prêts dont M. Cornette s'est fait à juste titre le défenseur. Elle doit tendre à modifier complètement en 1975 le régime de l'aide de l'Etat aux étudiants, afin que l'aide directe sous forme de véritables allocations d'études soit réservée à ceux qui en ont le plus besoin. Je compte mener cette réforme avec l'aide de l'Assemblée nationale tout entière.

M. Gaussin a souligné les difficultés de l'énorme entreprise que constituent les universités; il a fort bien fait.

Il a aussi appelé mon attention sur les difficultés auxquelles se heurte l'université de Saint-Etienne. Il sait que je me rendrai ce mois-ci à Saint-Etienne et que j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir, tant pour les crédits d'équipement que pour les crédits de fonctionnement, afin de venir en aide à cette jeune université.

Je ne méconnais pas les difficultés des jeunes universités. Je ne méconnais pas non plus le rôle qu'elles peuvent jouer dans le développement régional. Parce qu'elles permettent une liaison étroite entre le monde universitaire et le monde de la région, elles seront, en priorité, encouragées et soutenues.

M. Martin a attiré mon attention sur les difficultés de la lecture publique. Je rappellerai que quarante bibliothèques centrales de prêt ont été créées depuis dix ans. En liaison étroite avec M. le ministre de l'éducation, je mettrai tout en œuvre pour développer en France la lecture publique, afin que chaque département soit, au cours des prochaines années, doté d'une bibliothèque centrale de prêt. Il y va de la diffusion de la culture dans notre pays. Pour ma part, je ferai tout mon possible pour que cette diffusion soit mieux assurée.

Je connais les difficultés de l'université de Rouen. M. Martin sait que la semaine prochaine, à sa demande, se tiendra une réunion où seront évoquées ces difficultés et leurs solutions possibles. Il sait que diverses mesures ont déjà été prises, qui devraient permettre à l'université de Rouen d'achever l'année dans de bonnes conditions. Il sait aussi qu'une décision de principe a été prise — j'en profite pour la confirmer — concernant la construction de l'unité d'enseignement et de recherche de médecine et de pharmacie.

M. Ehm a abordé les vrais problèmes, ceux de la liaison entre le monde de l'université et le monde de l'économie, ceux aussi de la nécessaire ouverture des universités françaises sur l'Europe. Je crois — je l'ai déjà dit ce matin — que, dans la conjoncture actuelle, un pas décisif peut être fait sur la voie de la construction européenne. En liaison avec le ministre des affaires étrangères, j'ai proposé la création d'une fondation européenne de l'enseignement supérieur qui lierait non seulement les gouvernements mais aussi les universités des différents pays de la Communauté européenne. Je tiens à indiquer que le Gouvernement fera tout son possible dans cette voie pour que des liens plus étroits se nouent entre les universités de tous les pays européens, que des programmes communs de développement et de recherche s'établissent et que les échanges d'étudiants se multiplient. Dès 1975, nous pourrions faire ensemble un bon travail dans cette voie.

Mesdames, messieurs, vous voici devant le premier budget d'un nouveau département ministériel. Ce budget n'est peut-être pas parfait. Mais, dans une conjoncture difficile, il me permettra d'atteindre les objectifs ambitieux que j'ai esquissés ce matin devant vous.

Je ne pourrai le faire qu'avec l'appui de l'Assemblée nationale tout entière. C'est cet appui que je vous demande. (Applaudissements, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

J'appelle maintenant les crédits du secrétariat d'Etat aux universités, inscrits à la ligne « Education » : II. — Universités.

#### ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 166 044 596 francs ;

« Titre IV : — 10 793 681 francs. »

#### ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

#### TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 582 500 000 francs ;

« Crédits de paiement : 223 500 000 francs. »

#### TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 416 500 000 francs ;

« Crédits de paiement : 225 millions de francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix la réduction de crédit proposée pour le titre IV.

(La réduction de crédit est adoptée.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

**M. le président.** M. Vizet a présenté un amendement n° 124, libellé en ces termes :

« I. — Réduire de 14 millions de francs les autorisations de programme du titre VI.

« II. — Réduire de 4 millions de francs les crédits de paiement du titre VI. »

La parole est à M. Vizet.

**M. Robert Vizet.** Cet amendement a trait à la situation des laboratoires du C. N. R. S. de Verrières-le-Buisson.

L'opération de décentralisation des laboratoires du C. N. R. S. de Verrières-le-Buisson, dont le coût total, estimé à 14 millions de francs, doit être supporté à parts égales par la D. A. T. A. R. et le C. N. R. S., avait déjà fait l'an passé l'objet d'une inscription d'autorisation de programme de 7 millions de francs dans le budget de l'éducation nationale. Cette année, c'est le total des dotations nécessaires qui nous est demandé pour cette opération, alors qu'en réalité aucune décision définitive n'a encore été prise quant à sa réalisation.

Si des motifs valables existaient réellement pour ce transfert, ainsi que l'avait prétendu l'an dernier en séance publique le ministre de l'époque, pourquoi la décision est-elle sans cesse repoussée ? Dans la conjoncture économique actuelle, il est par ailleurs permis de s'interroger sur l'intérêt que présente la spécialisation excessive d'une région. Est-ce vraiment d'un laboratoire d'aéronomie dont a besoin Toulouse en ce moment ?

D'autres questions peuvent être posées. Par exemple, la décentralisation ne serait-elle pas un démantèlement qui n'ose pas dire son nom ? C'est, en effet, la question que se pose légitimement le personnel du C. N. R. S. Ce personnel ne manque pas de faire un rapprochement entre la décentralisation du centre national d'études spatiales de Brétigny-sur-Orge à Toulouse, dont le résultat le plus clair a été une réduction de ses activités, et ce que le Gouvernement veut aujourd'hui imposer en transférant le service d'aéronomie à Toulouse et le laboratoire de physique stellaire et planétaire à Valbonne. D'autant que ces laboratoires dépendent pour beaucoup des crédits de recherche du centre national d'études spatiales et que celui-ci n'a pas obtenu la totalité des moyens financiers qu'il sollicite pour 1975.

Par son entêtement, le Gouvernement va provoquer, en fait, l'éclatement d'équipes de chercheurs de valeur, car la grande majorité des personnels se refuse pour des raisons bien compréhensibles — familiales ou autres — à quitter la région parisienne. Mais n'est-ce pas justement ce que cherche le pouvoir tout en masquant sa responsabilité dans une politique qui tend

à sacrifier l'activité créatrice de nos laboratoires de recherche au profit des intérêts de sociétés privées comme Matra, Sagem, Crouzet, Intertechnique, toujours à l'affût de contrats de sous-traitance ?

Ce projet de décentralisation nous semble, par ailleurs, en totale contradiction avec les appels officiels aux économies. Si un effort financier doit être accompli, ce serait-il pas plus utile qu'il serve à augmenter les moyens en personnel et en matériel des laboratoires de recherche qui, cette année, seront particulièrement victimes de la politique d'austérité ?

Pour toutes ces raisons, je demande à l'Assemblée de voter l'amendement qui tend à supprimer les crédits relatifs à la décentralisation des laboratoires du C.N.R.S. de Verrières-le-Buisson. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Weinman, pour faire connaître l'avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur cet amendement.

**M. Jacques Weinman.** La commission a repoussé cet amendement, estimant que M. Vizet l'avait déposé pour des raisons qui n'étaient pas seulement d'ordre financier.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Une décentralisation n'est jamais facile à mettre en œuvre. J'ai dit tout à l'heure que l'établissement de la carte universitaire devrait entraîner une implantation plus rationnelle des laboratoires de recherche sur l'ensemble du territoire national.

**M. Marc Bécam.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Je décentraliserai malgré les difficultés inhérentes à chaque opération. C'est la raison pour laquelle je m'oppose à l'amendement de M. Vizet. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Franceschi.

**M. Joseph Franceschi.** Monsieur le secrétaire d'Etat, ne m'étant pas fait inscrire dans la discussion, je profite de l'examen de cet amendement pour appeler votre attention sur un problème particulier que je vous ai déjà soumis par écrit.

Il s'agit du problème des « reçus collés », que vous connaissez très bien. Il ne reste plus actuellement que quatre-vingts étudiants qui soient dans ce cas. Une mesure libérale de votre part serait très bien accueillie par eux.

Vous avez, tout à l'heure, laissé entendre que vous étiez prêt à jouer le rôle de père Noël. Si vous vous engagez dans cette voie, vous rendriez aux intéressés un grand service.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Le père Noël ne peut pas faire de miracle !

Le dossier des « reçus collés » est déjà ancien et je l'ai longuement étudié. Mes prédécesseurs n'ont fait qu'appliquer la loi.

**M. Joseph Franceschi.** Mais enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, les intéressés ne sont que quatre-vingts !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Je ne puis prendre des mesures à effet rétroactif, car elles devraient s'appliquer non seulement aux étudiants dont vous parlez, monsieur Franceschi, mais à ceux qui ont passé leurs examens au cours des années considérées. Le principe de l'égalité de tous devant la loi ne le permet pas. J'ai donc refermé le dossier. En fait, il pose le problème plus général de l'accès aux études médicales dont j'entreprendrai l'Assemblée au cours d'une prochaine session.

**M. le président.** Revenons à l'amendement n° 124.

La parole est à M. Vizet.

**M. Robert Vizet.** M. le secrétaire d'Etat affirme sa volonté de décentraliser. Mais, comme il l'a noté lui-même, la décentralisation se heurte à de nombreuses difficultés.

Je serais heureux qu'il affirme avec autant de force que les mesures de décentralisation ne seront décidées qu'après que toutes les consultations nécessaires avec les organisations syndicales des personnels intéressés auront eu lieu.

Je souhaite que M. le secrétaire d'Etat soit catégorique à ce sujet, car il n'a pas encore pris d'engagement très net.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 124.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

**M. Guy Ducloné.** Le groupe communiste vote contre.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

**M. Guy Ducloné.** Le groupe communiste vote également contre.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux universités.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

#### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

« Paris, le 6 novembre 1974.

« Monsieur le président,

« En raison du retard pris par la discussion de la loi de finances pour 1975, le Gouvernement souhaite modifier l'ordre du jour prioritaire du mercredi 6 novembre de la façon suivante :

« Le Gouvernement demande que l'examen des crédits de la coopération, qui devait avoir lieu à cette date, après la discussion des crédits des affaires étrangères, soit reporté au matin du lundi 18 novembre, à neuf heures trente.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : RENÉ TOMASINI. »

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

— 5 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.